

AUTORISATION DE DISTRIBUER UN MÉDICAMENT

Le personnel de l'école pourra distribuer des médicaments à votre enfant conditionnellement la signature et à la réception de ce formulaire.

Les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'**étiquette** identifiant le médicament font foi de l'autorisation des personnes autorisées à prescrire: Il importe donc de toujours remettre le contenant original identifié au nom de l'enfant.

Sur cette étiquette doivent figurer le nom de l'enfant, le nom du médecin, le nom du médicament, la date de péremption, la posologie et la durée du traitement.

Si votre enfant a besoin d'un médicament relié à une allergie sévère, vous référer aux formulaires appropriée, disponibles à l'école.

AUTORISATION DE DISTRIBUER UN MÉDICAMENT (S.V.P. Écrire en lettres moulées)

J'autorise un membre du personnel de l'école à distribuer le médicament suivant à mon enfant selon la posologie indiquée : _____

Nom de l'enfant : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Période du : _____ au _____ Année: _____

Nom du médicament : _____

Posologie (dose et fréquence) : _____
(Voir étiquette du pharmacien, au besoin)

Moment de l'administration (ex.: au repas, heure), si au besoin, préciser à quel moment le donner : _____

(Au service de garde lors de journée pédagogique distribution Oui _____ Non _____)

Voie de distribution: Inhalation (pompe) : _____ Orale : _____ Peau : _____

Le médicament doit-il être réfrigéré? : Oui : _____ Non : _____

Effets indésirables importants attendus : _____

Signature du parent ou du titulaire de l'autorité parentale : _____

Téléphone du parent ou du titulaire de l'autorité parentale : _____

Téléphone en cas d'urgence : _____

Lien avec l'enfant : _____ Date : _____

PRÉVENIR L'ÉCOLE DE TOUT CHANGEMENT ET DE TOUT RENOUVELLEMENT DE LA PRESCRIPTION.
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DISPONIBLE AU SECRÉTARIAT.

DISTRIBUER UN MÉDICAMENT À L'ÉCOLE CONSTITUE UNE MESURE EXCEPTOPNNELLE

DISTRIBUTION DE MÉDICAMENTS DANS LES MILIEUX SCOLAIRES

- Activité non réservée, qui peut être exercée puisqu'elle est dérèglementée
- Distribuer un médicament à l'école demeure une mesure exceptionnelle
- Lorsque c'est possible, faire prescrire à votre enfant un médicament selon une posologie aux 8, 12 ou 24 heures afin que le médicament puisse être pris à la maison
- La famille ou l'infirmière s'assurent que l'enfant est capable de prendre son médicament de façon autonome et sécuritaire

DIRECTIVES À SUIVRE

- La personne qui distribue un médicament prescrit doit posséder l'autorisation écrite des parents ou du titulaire de l'autorité parentale (**Annexe 1**), disponible au secrétariat.
- Le médicament doit se trouver dans son contenant original et l'étiquette de la pharmacie doit y être apposée puisque les consignes particulières y sont clairement spécifiées (ex.; prendre avant le repas, les effets secondaires majeurs à surveiller,...)
- Sur cette étiquette, doivent figurer le nom de l'élève, celui du médecin, le nom du médicament et sa date de péremption, la posologie et la durée du traitement
- Le médicament doit être prêt à distribuer. Ex. : Si votre enfant doit prendre 1/2co d'un médicament, vous devez fournir le comprimé coupé en deux. Pour un antibiotique liquide, vous devez fournir la dose préalablement préparée dans une seringue à la maison, bien l'identifier au nom de l'enfant, la mettre dans un sac de style Zyploc et apposer sur ce sac l'étiquette de la pharmacie. Tout ceci est dans le but que le personnel scolaire n'ait pas à manipuler de dose et éviter ainsi les erreurs
- La famille a la responsabilité d'offrir le support nécessaire à son enfant (montre avec alarme, pense-bête, etc.)
- L'élève est autonome pour prendre son médicament que le personnel scolaire lui distribue au besoin
- Le personnel scolaire ne fait que rappeler à l'élève de prendre sa médication
- Le médicament doit être pris **devant** un adulte
- La prise de la médication doit être consignée sur la feuille « *Registre de distribution de médicaments prescrits* » (**Annexe 2**), disponible au secrétariat.
- Le médicament doit être **conservé dans un endroit fermé à clé si possible** ou hors de la portée des enfants.
- Les parents doivent expliquer au personnel les effets secondaires possibles du médicament.
- L'enfant devrait avoir pris le médicament au moins une fois à son domicile.